



<b>Date de convocation : mardi 20 juin 2023</b>		
<b>Nombre de membres : 26</b>	<b>Quorum : 15</b>	
<b>En exercice : 26</b>		
<b>Présents : 15</b>		
<b>Votants : 26</b>		
<b>Pour : 26</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>

Envoyé en préfecture le 28/06/2023

Reçu en préfecture le 28/06/2023

Publié le



ID : 072-200078426-20230626-20230626\_0A-DE

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Bureau Syndical du lundi 26 juin 2023

Le Bureau Syndical du Pays du Mans a été convoqué le mardi 20 juin 2023 pour la séance du lundi 26 juin 2023 qui s'est déroulée en présentiel, salle SCARRON, mairie du Mans, 1 place Saint Pierre au Mans.

Le Bureau Syndical du Pays du Mans régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Stéphane LE FOLL.

#### **Etaient présents :**

**Pour LMM** : Mmes Lydia HAMONOU-BOIROUX, Isabelle LEBALLEUR, MM. Franck BRETEAU, Jacques GOUFFE, LE FOLL Stéphane – 5 présents et 10 voix

**Pour 4CPS** : Mme Valérie RADOU, M. Patrice GUYOMARD – 2 présents et 3 voix

**Pour GB** : Mme Chantal BUIN, MM. Martial LATIMIER, André PIGNE – 3 présents et 3 voix

**Pour MCS** : Mme Véronique CANTIN, MM. Eric BOURGE, David CHOLLET – 3 présents et 6 voix

**Pour OBB** : Mme Nathalie DUPONT – 1 présent et 2 voix

**Pour SEM** : M. Denis HERRAUX– 1 présent et 2 voix

#### **Absents et excusés :**

**Pour Département** : Mme Véronique RIVRON, M. Dominique LE MENER

**Pour LMM** : Mmes Patricia CHARTON, Fabienne LAGARDE, Christine POUPINEAU, MM. Christophe COUNIL, Joël LE BOLU, Laurent PARIS

**Pour 4CPS** : M. Stéphane BRUNET

**Pour OBB** : MM. Dominique COVEMAERKER, Sébastien GOUHIER

**Pour SEM** : MM. Guy FOURMY, Nicolas ROUANET

**EXPOSÉ :**

Monsieur le Président rappelle que conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les fonctions de secrétaire à l'assemblée syndicale sont remplies par un ou plusieurs de ses membres.

Il ajoute que le bureau syndical peut également adjoindre à ces secrétaires, des auxiliaires pris en dehors de ses membres qui assistent aux séances, mais sans participer aux délibérations.

**PROPOSITION :**

Conformément au CGCT, notamment son article L 2121-29 qui dispose que le bureau syndical règle par ses délibérations les affaires du syndicat mixte du Pays du Mans,

Il vous est proposé de désigner :

- Madame Isabelle LEBALLEUR, Vice-Présidente en charge de l'agriculture et alimentation, en qualité de secrétaire de séance,
- Monsieur Théau DUMOND, co-Directeur, en qualité de secrétaire auxiliaire.

**DÉCISION :**

Conformément au CGCT, notamment son article L. 2121-29 qui dispose que le bureau syndical règle par ses délibérations les affaires du syndicat,

Cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le bureau syndical,

**APPROUVE** la désignation des secrétaires comme suit :

- Madame Isabelle LEBALLEUR, Vice-Présidente en charge de l'agriculture et alimentation, en qualité de secrétaire de séance,
- Monsieur Théau DUMOND, co-Directeur, en qualité de secrétaire auxiliaire.



**LE PRESIDENT  
Stéphane LE FOLL**



<b>Date de convocation : mardi 20 juin 2023</b>		
<b>Nombre de membres : 26</b>	<b>Quorum : 15</b>	
<b>En exercice : 26</b>		
<b>Présents : 15</b>		
<b>Votants : 26</b>		
<b>Pour : 26</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
Bureau Syndical du lundi 26 juin 2023

Envoyé en préfecture le 28/06/2023	
Reçu en préfecture le 28/06/2023	
Publié le	
ID : 072-200078426-20230626-20230626_1-DE	

Le Bureau Syndical du Pays du Mans a été convoqué le mardi 20 juin 2023 pour la séance du lundi 26 juin 2023 qui s'est déroulée en présentiel, salle SCARRON, mairie du Mans, 1 place Saint Pierre au Mans.

Le Bureau Syndical du Pays du Mans régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Stéphane LE FOLL.

**Etaient présents :**

**Pour LMM :** Mmes Lydia HAMONOU-BOIROUX, Isabelle LEBALLEUR, MM. Franck BRETEAU, Jacques GOUFFE, LE FOLL Stéphane – 5 présents et 10 voix

**Pour 4CPS :** Mme Valérie RADOU, M. Patrice GUYOMARD – 2 présents et 3 voix

**Pour GB :** Mme Chantal BUIN, MM. Martial LATIMIER, André PIGNE – 3 présents et 3 voix

**Pour MCS :** Mme Véronique CANTIN, MM. Eric BOURGE, David CHOLLET – 3 présents et 6 voix

**Pour OBB :** Mme Nathalie DUPONT – 1 présent et 2 voix

**Pour SEM :** M. Denis HERRAUX– 1 présent et 2 voix

**Absents et excusés :**

**Pour Département :** Mme Véronique RIVRON, M. Dominique LE MENER

**Pour LMM :** Mmes Patricia CHARTON, Fabienne LAGARDE, Christine POUPINEAU, MM. Christophe COUNIL, Joël LE BOLU, Laurent PARIS

**Pour 4CPS :** M. Stéphane BRUNET

**Pour OBB :** MM. Dominique COVEMAERKER, Sébastien GOUHIER

**Pour SEM :** MM. Guy FOURMY, Nicolas ROUANET

Madame Isabelle LEBALLEUR est nommée secrétaire de séance,

Monsieur Théau DUMOND est nommé secrétaire auxiliaire.

**OBJET** : Adhésion du Pays du Mans à l'Association pour le Développement de l'Économie Circulaire et Collaborative (ADECC)

Stéphane LE FOLL, Président, donne lecture de l'exposé suivant ;

**EXPOSÉ** :

Le Pays du Mans a approuvé un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) le 20 décembre 2019.

Afin de rendre opérationnel les ambitions de l'axe n°6 « Entreprendre, produire et consommer durablement pour un territoire économe en ressources », le Pays du Mans a choisi de se doter d'une nouvelle politique économie circulaire. Pour se faire, un programme d'actions pluriannuel, composé de 5 axes de travail déclinés en 16 actions, a été réalisé.

En outre, afin de répondre aux enjeux de l'axe 4 « Allongement de la durée de vie des produits », il a été décidé d'accentuer les efforts d'animation sur la sensibilisation au réemploi, à la réparation et au recyclage tout en amplifiant les efforts portés sur l'axe 5 « Écologie Industriel et Territorial » (EIT). À ce titre, le Pays du Mans s'associe à Le Mans Métropole pour organiser La Semaine du Réemploi en Pays du Mans à destination des entreprises, des élus et du grand public.

Afin de bénéficier d'outils d'accompagnement, il serait intéressant d'adhérer à L'ADECC, initiée depuis mai 2017 et soutenue par la CCI de Maine-et-Loire. En effet, cette association, apparentée à un réseau d'entreprises, a pour vocation d'apporter des solutions clés en main et d'animer une communauté d'entreprises pour les engager dans une démarche d'économie circulaire et collaborative. Constituée de 200 adhérents, l'ADECC est à présent reconnue dans le paysage de l'économie circulaire, principalement sur le Maine-et-Loire, mais également au niveau régional et national.

Ainsi, l'adhésion du Pays du Mans à l'ADECC permettrait :

- D'accéder à des formats d'animations actuellement non disponibles en Sarthe à tarifs préférentiels comme la fresque de l'économie circulaire pour les entreprises dans le cadre de la Semaine du Réemploi ;
- D'accentuer et accélérer les efforts de la chargée de mission Écologie Industrielle et Territoriale au déploiement d'actions d'économie circulaire sur le territoire du Pays du Mans ;
- D'épauler la chargée de mission grâce à l'accès à un réseau d'experts de l'économie circulaire appliquée aux entreprises ;

Le coût de l'adhésion est calculé en fonction du nombre de salariés. Aussi, pour le Pays du Mans, l'adhésion annuelle est arrêtée à 240€ TTC.

**PROPOSITION** :

Au regard des éléments exposés, **il est proposé au Bureau Syndical** :

- **D'APPROUVER** l'adhésion du Syndicat Mixte du Pays du Mans au réseau de l'Association pour le Développement de l'Économie Circulaire et Collaborative (ADECC) ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cette adhésion et à engager toutes les démarches nécessaires.

**DÉCISION :**

Conformément au CGCT, notamment son article L. 2121-29 qui dispose que le bureau syndical règle par ses délibérations les affaires du syndicat,

Cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le bureau syndical,

- **APPROUVE** l'adhésion du Syndicat Mixte du Pays du Mans au réseau de l'Association pour le Développement de l'Économie Circulaire et Collaborative (ADECC) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cette adhésion et à engager toutes les démarches nécessaires.



**LE PRÉSIDENT**  
**Stéphane LE FOLL**